



# Groupe de travail 1 : Dispositions générales

COMPTE  
RENDU

21 DÉCEMBRE 2016

<b>PRÉSIDENT</b>	Nathalie Delestienne (BUEK) & Serge Gumienny (Nike)	
<b>RAPPORTEUR</b>	Jonathan Friedman (BUEK)	
<b>PRÉSENTS</b>	Anne-Lise Ntahobaribikira	BUEK
	Annemie Peeters	Régie portuaire d'Anvers
	Anne-Sophie Dandois	Région de Bruxelles
	Bert Gevers	ICC ; Loyens & Loeff
	Bob Hardies	VEA-CEB; Steinweg
	Diederik Bogaerts	ICC ; KPMG
	Dimitri Serafimoff	CEB ; Portmade
	Gert Verboven	ABC Hasselt
	Herman Van Cauwenberghe	Régie INS
	Hilde Bruggeman	ASV/NAVES
	Inge Martens	EOS/Législation douanière
	Jo Vandewalle	Agoria ; C4T
	Johan Geerts	CRSNP ; Intris SA
	Johnny Verstraete	EOS/Législation douanière
	Jonathan Friedman	BUEK
	Jurgen Huygh	OTM
	Marc Staal	Voka – Chambre de commerce du Limbourg ; Scania
	Natalia Ostach	CdC du Hainaut
	Nathalie Collet	BUEK
	Nathalie Delestienne	Convenor AGD&A; BUEK
Olivier Clause	KLAMA de Bruxelles	
Olivier Schoenmaeckers	VEA-CEB	
Rudi Lodewijks	Chef de division à Hasselt	
Serge Gumienny	Convenor privé ; Nike	
Sidonie Descheemaeker	ICC ; Van Bael et Bellis	
Sophany Ramaen	Régie INS ; Forum National	
Steven Michiels	Voka ; ICO	
Valérie Lesceu	KLAMA Central	
Werner Rens	KLAMA Central	
<b>ANNEXES</b>	1. Présentation Powerpoint de la réunion	

## Introduction

Les convenors donnent une explication succincte quant aux intentions du Forum National et du Groupe de travail 1 : Dispositions générales. Elles donnent également une vue d'ensemble de l'organisation générale du groupe de travail (d'où proviennent les missions, etc.). La mission du Groupe de travail est précisée : créer un forum avec le privé afin de stimuler la communication mutuelle et d'initier et exécuter des initiatives concrètes, notamment par l'utilisation de groupes de projet. Le Groupe de travail 1 se penche sur les trois premiers titres du Code des douanes de l'Union (CDU).

## Point 1 à l'ordre du jour : Garantie

Les convenors précisent la situation actuelle au sein de l'Administration. On a momentanément opté pour une stagnation (voir l'annexe 1).

Sophany fait savoir que la Commission a envoyé un questionnaire au privé (au Trade Contact Group).

La note des litiges est prête. Dès que la traduction sera prête, la communication interne et externe pourra débiter. Précision complémentaire : pour le moment rien ne change formellement. Il faut attendre le 17/1 (réunion de la CE).

La communication à ce sujet, tant interne qu'externe, est d'une importance primordiale, car le mesure suscite de nombreuses questions.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Communication interne et externe en externe dès que la traduction de la note sur les litiges est prête	Sophany Ramaen	Immédiatement après la notification par le contentieux.

### Point 2 à l'ordre du jour : Intérêts de retard

Les convenors communiquent l'adaptation des intérêts de retard aux valeurs mentionnées par le CDU. La valeur adaptée est de 2,0% (taux BCE plus 2 points) pour des intérêts de retard sur des dettes douanières nées à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016. Les dettes douanières nées avant le 1<sup>er</sup> mai conservent l'ancien intérêt de retard de 9,6%.

### Point 3 à l'ordre du jour : Droit d'être entendu

Les convenors commentent la décision de l'Administration : Le droit d'être entendu s'applique lorsqu'il s'agit de décisions prises par une personne revêtue du grade de manager de région ou d'un grade équivalent.

### Point 4 à l'ordre du jour : Représentation directe / aspect financier

Les convenors commentent : l'état de la situation est précisé ainsi que la nature des mises en oeuvre qui doivent être introduites dans PLDA avant que l'acte de cautionnement plus, la représentation directe avec utilisation du compte de crédit propre, puisse être introduit (voir annexe 1).

Les membres du privé sont très intéressés, ils précisent que la clarté en matière de responsabilités, est absolument nécessaire. Le privé estime qu'il serait intéressant que l'AGD&A organise une concertation avec l'Administration des Douanes et Accises des Pays-Bas afin de connaître leur approche, vu leur nombre d'années de pratique en la matière.

Afin d'obtenir une sécurité en matière de responsabilité, il faut une présence du Contentieux.

Herman s'engage personnellement à faire adopter l'acte de cautionnement plus. Anne-Lise dit que c'est l'Administrateur général qui doit expliquer la consolidation au cabinet.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Contacteur une nouvelle fois Luc Van de Velde – Poelman afin de prévoir une représentation de son service au sein du présent groupe de travail et éventuellement au sein d'autres	Sophany Ramaen	23/12/2016

### Point 5 à l'ordre du jour : Stages réciproques

Le privé est très intéressé. Grâce aux stages, les membres de l'Administration voir les pierres d'achoppement éventuelles et pourraient ainsi faciliter les processus organisationnels. Il existe une crainte que les positions que le privé trouve intéressantes, deviennent difficilement accessibles à cause du contact possible avec des informations confidentielles.

Le 3/1 aura lieu une réunion interne avec P&O afin d'examiner le cadre légal et d'expliquer les attentes à P&O.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Communication aux membres du groupe de travail : quelles entreprises sont intéressées, quels sont les services/les emplois qui les intéressent ?	Sophany Ramaen	13-01-2017
Après concertation interne, établir la liste des positions éventuelles suscitant l'intérêt de l'Administration	Sophany Ramaen	15/02/2017

### Point 5 à l'ordre du jour : Divers

Le privé demande quelle est l'évolution relative au nombre d'AEO et de réévaluations. Werner communique qu'il existe une légère augmentation du nombre d'AEO. Il existe un plan biennal visant à terminer la réévaluation ; KLAMA s'occupe actuellement d'une évaluation du bilan charge de travail / ressources.

Sophany évoque les points qu'on a demandé d'ajouter à l'ordre du jour, et dont le Comité de pilotage a établis la liste le 28/10.

#### Énumération des avantages des AEO

Le privé est intéressé par une énumération concrète des avantages des AEO et des conditions liées aux AEO.

Il existe également un intérêt de voir ce qui est en réalité appliqué et ce qui ne l'est pas

Werner dit que KLAMA peut établir une liste.

Les convenors décident de mettre sur pied un groupe préparatoire afin de traité l'input du privé, de voir ce qui est important et ce qui ne l'est pas, et de pouvoir obtenir un feed-back des membres du privé.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Établissement du portfolio des avantages des AEO, quant faut-il satisfaire aux critères AEO et pour quelle raison faut-il être une entreprise AEO.	Werner Rens	20/02/2017
Envoyer un mail aux personnes présentes afin de les inviter au groupe préparatoire	Sophany Ramaen	6/01/2017

S'il y a trop de candidats du privé, faire une sélection et limiter à 3-4 personnes	Nathalie Delestienne & Serge Gumienny	Le plus rapidement possible après avoir reçu les candidatures
Comparer la liste des avantages AEO aux besoins du privé	Groupe de projet	29/03/2017

#### Numérisation de la déclaration d'origine

Herman en demande la pertinence, vu l'introduction de REX.

Diederik Bogaerts répond : Cela reste effectivement pertinent. Il n'y a quasi pas d'utilisation pour EUR1, très souvent refusé à tort ; piste de réflexion : à soumettre en collaboration avec les digichambers.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Prendre contact avec la Chambres de Commerce afin de convenir d'un développement	Sophany Ramaen en collaboration avec Nathalie Delestienne & Serge Gumienny	29/03/2017

#### Agrégation de la formation douane

Piste possible : voir European Customs Competence Framework (peut être consulté sur TAXUD)

Rien de concret n'a encore été convenu, cela doit être traité en interne. Steve Mees et/ou Dirk Fiers doivent être invités à la prochaine réunion. Il est décidé de créer un groupe de projet.

*Discussion des détails du groupe de projet*

Nombre de membres : max. 6-7

Processus : Sophany envoie l'invitation aux personnes présentes à la réunion, convenors font une sélection

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Envoyer un mail aux personnes du privé afin de les inviter au groupe préparatoire	Sophany Ramaen	6/01/2017
S'il y a trop de candidats du privé, faire une sélection et limiter à 3-4 personnes.	Nathalie Delestienne & Serge Gumienny	Le plus rapidement possible après avoir reçu les candidatures
Envoyer une invitation au groupe de projet à Steve Mees, Benoit Willimes	Sophany Ramaen	6/01/2017

#### Problèmes d'acceptation de facture en tant que déclaration d'origine

Il s'agit d'une référence à un point de l'ordre du jour de la réunion de septembre (ancien format).

Différents pays (Ukraine, Mexique, Maroc, Turquie) n'acceptent pas les factures comme déclaration d'origine.

La Commission en a fait un point d'action avec la Jordanie.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Prendre contact avec Joëlle Delvaux concernant la facture comme déclaration d'origine	Sophany Ramaen	6/01/2017

#### Révision de la législation générale

Une personne du contentieux doit être invitée à la prochaine réunion (déjà acté dans le point d'action du point 4 de l'ordre du jour).

#### Fixation de la fréquence des réunions

Les convenors communiquent leur proposition : 1 réunion par trimestre. La date du 29 mars est proposée pour la prochaine réunion.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Communication de la date de la prochaine réunion.	Sophany Ramaen	6/01/2017